

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2019-129**

L'an deux mille dix-neuf, le 13 décembre à 18 h

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 5 décembre 2019

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
 présents : 24
 votants : 30

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Francis LATRONCHE, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Hugues AUVILLE, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Maryline VERGNE, M. Laurent GORYL et Mme Sylvie COLETTE.

OBJET :

Appel à manifestation
d'intérêt général
« Revitalisation des centres-
villes et centres-bourgs »

Francis LATRONCHE donne pouvoir à Gilles DELANGE
 Justine McCOMISH LORAIN donne pouvoir à Philippe SUDRAT
 Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE
 Marie Françoise DUVERGER donne pouvoir à Michel ANDRIEUX
 Maryline VERGNE donne pouvoir à Francis DELORT
 Laurent GORYL donne pouvoir à Pierre VERGOLLE

SECRETARE : Monique PLAZZI

Rapporteur : P. DARY

Considérant que la Région se propose de soutenir les communes et plus largement les territoires, à « réinventer » leurs centres en situation de dévitalisation pour construire une centralité renouvelée par, notamment, l'émergence de fonctions et services nouveaux et innovants ;

Considérant que cet appel à manifestation d'intérêt vise particulièrement les petits pôles secondaires, Saint-Yrieix étant identifiée comme tel par la Région ;

Considérant que compte-tenu des thématiques abordées, la réponse à cet appel à manifestation d'intérêt doit être co-portée par la commune et l'intercommunalité ;

Considérant qu'au regard de l'opération de revitalisation en cours et des projets de la ville-centre (place de la Nation, recyclage foncier de la rue du marché, construction d'une halle au Moulinassou...), cet appel à manifestation d'intérêt peut constituer un moyen de financement intéressant ;

Considérant également que la Ville de Saint-Yrieix est favorable à cet appel à manifestation d'intérêt ;

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20191213-DC201984319-DE
Date de télétransmission : 17/12/2019
Date de réception préfecture : 17/12/2019

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Affichage le **17 DEC. 2019**

- **autorise** Monsieur le Président à répondre à cet appel à manifestation d'intérêt conjointement avec la ville-centre.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20191213-DC201984319-DE
Date de télétransmission : 17/12/2019
Date de réception préfecture : 17/12/2019

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.